Lesparre

La déviation de Lesparre ne fait pas l'unanimité

POLITIQUE Lors du conseil de Médoc Cœur de Presqu'île, la motion de soutien au projet de déviation de Lesparre a été adoptée, mais avec 13 abstentions et deux votes contre

Julien Lestage
j.lestage@sudouest.fr

Le projet de déviation de Lesparre est porté par le Conseil départemental. PHOTO « SUD OUEST »

Lundi soir, dans la salle des fêtes de Saint-Laurent, la CdC Médoc Cœur de Presqu'île a tenu un conseil communautaire dense et animé. Entre le vote du budget primitif et la motion de soutien pour la déviation de Lesparre, sans oublier quelques échanges sur le sujet, toujours brûlant, de la zone d'équilibre économique, le débat était bien présent. Retour sur les principaux échanges.

La piscine toujours à l'étude

Dans le cadre du vote du budget primitif, qui a été établi sans augmentation des taux des quatre taxes, le chapitre piscine avait évidemment sa part dans la section d'investissement. Sur ce dossier, Jean-Brice Henry, le président de Médoc Cœur de Presqu'île, a précisé que la CdC attendait d'avoir tous les éléments afin de pouvoir boucler le projet. En clair, il est question de la restitution de l'architecte sur une nouvelle version du centre aquatique, qui pourrait permettre de réduire le coût total de l'équipement, qui dépasse aujourd'hui les 7,5 millions d'euros. Il s'agit aussi du retour des subventions. Il y a ce qui est notifié et ce qui ne l'est pas. Après un premier échec, une nouvelle demande a été faite auprès CNDS. Bref, Jean-Brice Henry espère pouvoir ficeler administrativement son dossier construction d'une piscine à Lesparre avant le début de l'été. Charlotte Fargeot, déléguée communautaire et conseillère municipale d'opposition à Lesparre, a fait une mise au point sur la gestion de ce dossier. Elle a rappelé « que l'ancienne piscine, qui a été démolie, aurait pu être restaurée. Une enveloppe de quatre millions d'euros aurait permis de mener le chantier ». L'élue de comparer cette somme avec l'enveloppe de 8 millions nécessaire à la création du centre aquatique. En réponse, Jean-Brice Henry a répliqué que les chiffres de Charlotte Fargeot n'étaient pas les bons. Et que cette décision de démolir l'ancienne piscine « avait été prise à l'unanimité, moins une abstention ».

La déviation qui fait débat

Si Bernard Guiraud, le maire de Lesparre, attendait le soutien plein et entier du conseil communautaire sur le vote de la motion concernant le projet de déviation de sa commune, il aura essuyé un désaveu. Le cas aussi pour Jean-Brice Henry, maire de Gaillan, qui est concerné par le projet. Après avoir défendu son dossier et rappelé que Lesparre était traversée par 12 à 13 000 véhicules par jour, Bernard Guiraud a plaidé pour « un commerce apaisé avec une circulation apaisée, ce qui permettrait de développer un plan vélo dans la ville et d'avoir plus de piétons ».

Sur ce dossier encore, Charlotte Fargeot a manifesté son opposition. L'élue estime que ce projet de déviation n'est pas pertinent. Selon elle, « une déviation à 40 millions d'euros pour 13 000 véhicules par jour, ce n'est pas sérieux ! » Charlotte Fargoet de prétendre qu'il existe d'autres solutions pour contourner Lesparre et que tout le monde n'utilise pas la RD 1215. Dans le débat, Guy Peyré, élu à Saint-Laurent, a estimé que la piste du ferroutage pourrait être abordée pour éviter que les camions ne traversent la ville. Après plusieurs échanges, il a aussi été souhaité que soit rajouté dans la motion « le projet de déviation de Listrac et la mise à deux fois deux voies de la RD 1215 ». Si la motion a été adoptée à la majorité, 13 abstentions ont été comptabilisées et deux voix contre. Florent Fatin, le maire de Pauillac, qui s'est abstenu, a estimé que des entreprises pourraient pâtir de ce projet de déviation, comme la cave Unimédoc, qui est posée au bord de la RD 1215, à la sortie de Gaillan.